

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jgodin-csssportneuf-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c04eceb40359fcbb634d6196>

Date d'obtention : 2026-02-04 16:49:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il y a un protocole que je dois suivre. Je retiens qu'il faut agir rapidement afin d'éviter la propagation d'images. Je retiens que mon rôle n'est pas d'enquêter mais plutôt de dresser rapidement un portrait de la situation à l'aide de la trousse, de rassurer la victime et la famille (à l'aide du guide pour les parents) et contacter la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon rôle est plus précis. Je pourrai donc intervenir avec confiance, mieux accompagner et donner les bonnes informations aux différents acteurs dans la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre le protocole d'intervention et la trousse SEXTO, confisquer le téléphone si j'ai un doute raisonnable, ne pas regarder le contenu du cellulaire.